

# Les inquiétantes dérives du centre de yoga Sivananda

Harcèlement sexuel, travail dissimulé : les témoignages se multiplient contre ce réseau international.

THOMAS LESTAVEL



**SECTES** C'est un des lieux incontournables du yoga à Paris. Un centre situé à deux pas de la gare de l'Est, calme et propre, où sont dispensées en temps normal plus de soixante activités par semaine : des cours de yoga, mais aussi des ateliers de cuisine végétarienne, des méditations ou des « stages de pensée positive ». Il fait partie du réseau international Sivananda, présent dans 26 pays, qui a diplômé « *plus de 43 000 professeurs de yoga depuis 1969* ». L'association, dont le siège se situe à Val-Morin, près de Montréal, au Québec, se trouve au cœur d'une polémique en raison d'accusations de harcèlement sexuel au plus haut niveau.

Le 10 décembre 2019, Julie Salter, Néo-Zélandaise de 63 ans, a posté sur Facebook un témoignage accusant le fondateur, l'Indien Vishnudevananda, d'abus sexuels envers elle pendant trois ans. Elle travaillait comme assistante personnelle du moine hindou, décédé en 1993. Dans la foulée, un groupe Facebook, qui compte 2 400 membres, a recueilli d'autres accusations. Trente-cinq personnes ont apporté leur témoignage pour des faits « *de comportements sexuels abusifs, d'emprise psychologique, émotionnelle, physique ou financière et d'exploitation* », énumère l'avocate américaine Carol Merchasin.

## **Groupe de soutien**

Parmi les victimes supposées, dix-huit femmes, dont une Française, évoquent des situations de harcèlement sexuel. Elles visent surtout trois personnes : le défunt Vishnudevananda ainsi que deux membres du conseil de direction, l'Italien Maurizio Finocchi (nom hindou Mahadevananda) et l'Indien Thamatam Reddy (nom hindou Prahlada). Le premier a pris sa retraite en 2013. Le second a été temporairement démis de ses fonctions le 17 février, en attendant les résultats d'une enquête confiée par Sivananda à l'avocate québécoise Marianne Plamondon.

Les victimes supposées n'ont pas porté plainte à ce jour, mais le groupe de soutien initié sur Facebook a collecté 15 000 dollars sur la plateforme Gofundme pour financer sa propre enquête, menée par l'avocate Carol Merchasin et par une psychothérapeute australienne. « *Les allégations sont accablantes et devraient pousser Sivananda à réagir* », assure Carol Merchasin. Un premier rapport de 39 pages issu de son enquête a été publié fin juin. Sept femmes, dont une Française, y apportent leur témoignage contre Mahadevananda. Deux autres rapports seront communiqués d'ici fin août. Aucune date de sortie n'a été annoncée quant au rapport de Marianne Plamondon.

Le quotidien québécois *Le Devoir* a publié en février un article relatant les attouchements par Prahlada de deux femmes, dont une mineure, pendant leur séjour à l'ashram de Val-Morin. Contactée par *Le Figaro*, Ellie, une enseignante de Saint-Nazaire qui a souhaité modifier son prénom, indique que Mahadevananda, alors directeur de l'ashram du sud de l'Inde, lui a « *touché les seins de force* », tandis que Pralahad a tenté de la séduire avec insistance pendant deux mois, avant de la rejeter et de la mépriser en public.

## Une demi-journée de repos par semaine

Elle s'était engagée comme volontaire entre 2000 et 2005, en Inde puis en France. Cela a commencé par un bénévolat à temps partiel. Elle décidait de ses dates de départ et d'arrivée. *« Lorsque je n'ai plus eu d'argent pour me déplacer librement, je suis devenue "staff" permanent. On me payait mes trajets, mais on m'imposait mes missions. J'ai été envoyée contre mon gré en France alors que j'aimais ma vie en Inde »*, explique-t-elle. *« Mes journées étaient de plus en plus chargées, les dirigeants sont devenus plus stricts, m'ont déconseillé de voir ma famille. Chez Sivananda les bénévoles ne se plaignent pas : la tradition indienne dit qu'on brûle le mauvais karma de vies antérieures »*, poursuit la mère de deux enfants, qui a passé environ quatre ans en bénévolat à temps plein en France.

À Paris, Ellie se réveillait à 5 h 30 et terminait rarement avant 23 heures. Elle dormait dans la salle de yoga, participait aux enseignements, au ménage, à la cuisine. Elle s'occupait aussi de la comptabilité et de la communication. Avec une seule demi-journée libre : le dimanche matin. Des conditions de vie semblables aux autres bénévoles de long terme selon elle. L'association à but non lucratif Sivananda, qui n'a pas souhaité répondre à nos questions, génère un chiffre d'affaires conséquent, estimé à plus d'un million d'euros par an. Son ashram de Neuville-aux-Bois, près d'Orléans, facture un stage d'un mois de 2 500 à 4 130 euros.

L'affaire comporte aussi un volet social. En mai, cinq anciens bénévoles ont envoyé à l'inspection du travail du Loiret un signalement pour travail dissimulé concernant Neuville-aux-Bois. Ils auraient travaillé six jours par semaine, entre huit et douze heures par jour. Ils signalent un lien de subordination, des horaires imposés et une rémunération en nature, sous forme d'hébergement, de repas ou de cours de yoga. *« Des conditions susceptibles de justifier une requalification en salariat »*, estime l'avocat Éric Verrière.

# La Miviludes saisie à plusieurs reprises

La Mission interministérielle de vigilance et de lutte contre les dérives sectaires (Miviludes) indique avoir « *réceptionné depuis 2015 une quinzaine d'interrogations sur l'ashram de Neuville-aux-Bois. Souvent, dans ce type de centre, les conditions d'hébergement conduisent les stagiaires à réduire leur sens critique. Dès lors, les conditions sont réunies pour une possible emprise mentale* », prévient, sans se prononcer sur ce cas précis « *en cours d'analyse* », la Miviludes. Au début de l'année, son transfert de Maignon au ministère de l'Intérieur, plus précisément au secrétariat spécialisé dans la prévention de la délinquance et de la radicalisation et dans la lutte contre le repli communautaire, avait suscité l'inquiétude. « *Je crains que cette décision ne traduise un désengagement des autorités françaises par rapport au problème sectaire, jugé moins prioritaire que l'islamisme radical* », critique Marie Drillhon, présidente de l'Association de défense des familles et de l'individu victimes de sectes. Mais la secrétaire générale de la Miviludes assure que « *nous allons être plus offensifs en justice* ». T. L.